

# **Parlons Vélo ! Municipales 2020**

## **Questionnaire pour Bayeux**

### **Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat**

#### **Action n°1 :**

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 4 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 10 -25 euros

*Par habitants, ( ce qui est le plus souvent pris comme référence).*

*Ce plan devra intégrer les aspects vélo des lois Laure (qualité de l'air et utilisation rationnelle de l'énergie) et LOM (mobilités) à chaque réfection de voirie.*

*Il aura vocation à être étendu à l'intercommunalité dans un cadre concerté.*

*Le Comité a pour objet la préparation et le suivi de l'avancement des actions pour les mobilités actives avec les différents acteurs concernés. Il communique sur ses actions menées dans le bulletin municipal et la presse.*

#### **Action n°2 :**

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

*Penser à la place du vélo à chaque aménagement et construction.*

### **Développer un réseau cyclable cohérent**

#### **Action n°3 :**

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Établissements scolaires, équipements culturels et sportifs ainsi que les services publics.

Mettre le vélo au cœur de l'aménagement urbain en créant une continuité cyclable sur l'ensemble des voies de circulation, en particulier au niveau des croisements en évitant les ruptures et autant que possible les obligation d'arrêt. Donner la priorité aux bandes et pistes cyclables aux intersections par rapport aux voies sécantes.

#### **Action n°4 :**

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines. Créer dans les 2 ans avec l'appui du Conseil Départemental et conformément au PLUI des connexions entre le réseau cyclable de Bayeux et celui des communes voisines : Monceaux en Bessin, Sommervieu, St Martin des Entrées, St Vigor, St Loup Hors, Vaucelles... à l'image des liaisons vers Sully et Vaux sur Aure.

### **Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous**

#### **Action n°5 :**

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

*Réduire la place et la vitesse automobile au profit des piétons et des vélos : révision du plan de circulation, moins de places temporaires de stationnement voitures en centre-ville et politique de stationnement résidentiel (mesure compensatoire pour les riverains), zones à trafic limité (réservées aux véhicules autorisés). Supprimer les axes traversant la ville au profit de boucles de desserte des habitations, commerces et parking. Élargir les trottoirs pour les piétons ou les supprimer dans les zones de rencontre. Prendre en compte les lois LAURE sur la qualité de l'air et LOM sur les mobilités.*

**Action n°6 :**

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

*Ces zones devront être systématiquement en Double sens cyclable.*

**Action n°7 :**

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Permettre aux écoliers de rejoindre leurs établissements scolaires ou sportifs, à pied ou en vélo, en toute sécurité.

**Action n°8 :**

Réserver les zones suivantes aux modes actifs et aux transports en commun : le centre ville historique.

**Action n°9 :**

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

*Se conformer à la législation en généralisant les doubles sens cyclables dans les zones 20 et 30.*

**Action n°10 :**

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Former les écoliers au savoir-rouler avec les autres acteurs concernés : enseignants, associations

**Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo****Action n°11 :**

Offrir du stationnement vélo sécurisé Implanter des arceaux vélos aux normes dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement et de manière sûre, notamment près des commerces. Offrir du stationnement vélo sécurisé à la gare en particulier, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

**Action n°12 :**

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

*Relancer une maison du vélo et lui donner les moyens de fonctionner.*

**Promouvoir une culture vélo****Action n°13 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

*Le faire en lien avec les acteurs locaux en y consacrant des moyens par exemple en aidant les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école, (en draisiennes pour les plus petits), et en réalisant des abris de stationnement vélo grâce au programme Alvéole (stationnement pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%).*

**Action n°14 :**

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo. *régulièrement.*

**Action n°15 :**

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

*et initier un dialogue avec les entreprises du territoire sur cette possibilité.*

**Action n°16 :**

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable plutôt que d'installer des poteaux dissuasifs, qui représentent des obstacles dangereux.

**Action n°17 :**

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.